

# Les manjas de Perus



Randonnée n°39190416

Une boucle sur les hauteurs du Thoronet vous menant entre vignes, oliviers et hameaux jusqu'aux rives du fleuve l'Argens où vous pourrez faire une halte dans la fraîcheur. Le nom de l'itinéraire est connu sous le terme de "Manjas de Perus" se traduisant en mangeurs de poires sauvages liés à la pauvreté des hameaux isolés.

<b>Durée :</b>	3h50	<b>Difficulté :</b>	Moyenne
<b>Distance :</b>	11,75 km	<b>Retour point de départ :</b>	Oui
<b>Dénivelé positif :</b>	166 m	<b>Activité :</b>	Pédestre
<b>Dénivelé négatif :</b>	166 m	<b>Commune :</b>	Le Thoronet (83340)
<b>Point haut :</b>	220 m		
<b>Point bas :</b>	94 m		

## Description

Se garer sur le parking Place Louis Rainaud.

Randonnée PR® avec balisage Rouge.

**(D/A)** Sortir du parking au niveau de l'office du tourisme, traverser la D79 / Boulevard du 17 Août 1944 au passage piétons et prendre en face Rue Saint-Félix.

**(1)** Tourner à gauche dans la Grand Rue et, au niveau de la mairie, bifurquer à droite Rue des Trois-Ormeaux puis prendre la ruelle à droite. Passer le gué, monter les escaliers et rejoindre une route sur la gauche.

**(2)** Monter le Chemin de Belle Barbe par la droite, il serpente dans un quartier résidentiel jusqu'à une intersection.

**(3)** Prendre à gauche le Chemin des Moines À une bifurcation après une bâtisse agricole en pierre restaurée (belle vue sur le Thoronet), délaissier la route en s'engageant en face dans un petit sentier près d'un oratoire (20 m), puis prendre le chemin goudronné qui lui fait face.

**(4)** Celui-ci se modifie en piste serpentant entre les vignes, oliveraies et forêt. Arriver à une bifurcation.

**(5)** Suivre le chemin à droite en laissant sur la droite la citerne TRT03 et à gauche une maisonnette en pierre. En bas de pente, le continuer vers la gauche pour arriver au hameau le Clapier.

**(6)** Juste après la 1<sup>re</sup> maison, prendre la ruelle à droite (déco statue grecque) et poursuivre la descente par la route à droite jusqu'à un carrefour.

**(7)** Tourner à gauche dans le Chemin du Moutas en longeant le Canal de Sainte-Croix. Traverser le hameau en continuant tout droit (ne pas prendre le Chemin du Haut Moutas) et arriver à une barrière métallique.

**(8)** Suivre le chemin jusqu'aux rives de l'Argens. Il est possible d'accéder à une plage par un chemin à droite juste après les vignes (baignade interdite).

**(9)** Revenir sur ses pas jusqu'au carrefour près de la rivière.

**(7)** Continuer tout droit en longeant le Canal de Sainte-Croix sur la gauche, puis la route (attention aller tout droit et ne pas repartir vers le hameau le Clapier).

**(10)** Au niveau de la maison n°731, passer le pont et prendre le sentier à droite (avant la borne à incendie). Passer sous un

## Points de passages

- D/A Parking Place Louis Rainaud**  
N 43.450931° / E 6.303289° - alt. 135 m - km 0
- 1 Rue Grande**  
N 43.451737° / E 6.304064° - alt. 130 m - km 0.13
- 2 Chemin de Belle Barbe**  
N 43.453209° / E 6.302605° - alt. 135 m - km 0.36
- 3 Chemin des Moines**  
N 43.454779° / E 6.306797° - alt. 190 m - km 0.89
- 4 Carrefour de la boucle**  
N 43.458632° / E 6.298822° - alt. 190 m - km 1.7
- 5 Bifurcation vers citerne**  
N 43.46722° / E 6.285844° - alt. 206 m - km 3.2
- 6 Hameau le Clapier**  
N 43.473054° / E 6.292061° - alt. 174 m - km 4.33
- 7 Bifurcation A/R vers la plage - Argens (fleuve)**  
N 43.470975° / E 6.297647° - alt. 103 m - km 4.86
- 8 Barrière métallique**  
N 43.476823° / E 6.299258° - alt. 98 m - km 5.55
- 9 Plage**  
N 43.479302° / E 6.292002° - alt. 101 m - km 6.27
- 10 Pont. Bifurcation**  
N 43.469073° / E 6.304562° - alt. 99 m - km 8.32
- 11 Abri de bus "Villard"**  
N 43.461422° / E 6.301556° - alt. 159 m - km 9.47
- D/A Parking Place Louis Rainaud**  
N 43.450931° / E 6.303294° - alt. 135 m - km 11.74

aqueduc et continuer tout droit dans la forêt. À une bifurcation, monter tout droit sur la sente pour arriver à un hameau. Poursuivre sur la route par la gauche pour traverser le hameau le Villard et arriver à une bifurcation à la sortie du hameau.

(1) Prendre à droite, au niveau d'un arrêt de bus, la route goudronnée (GR®51 et Chemin de Compostelle) et rejoindre un carrefour passé à l'aller.

(4) Retourner par la gauche et suivre l'itinéraire inverse de l'aller pour regagner le parking (D/A).

### Informations pratiques

Randonnée sur chemins non revêtus et routes de faible fréquentation.

Passage d'un gué dans le Thoronet (si difficulté, à partir de la Grand Rue, prendre à droite la Rue Claussone puis passer sur un pont, tourner à gauche pour rejoindre le Chemin de la Belle Barbe).

Plage accessible en bordure de l'Argens mais baignade interdite par arrêté municipal.

### A proximité

Pique-nique au bord d'une boucle de l'Argens.

[Le Canal Sainte-Croix.](#)

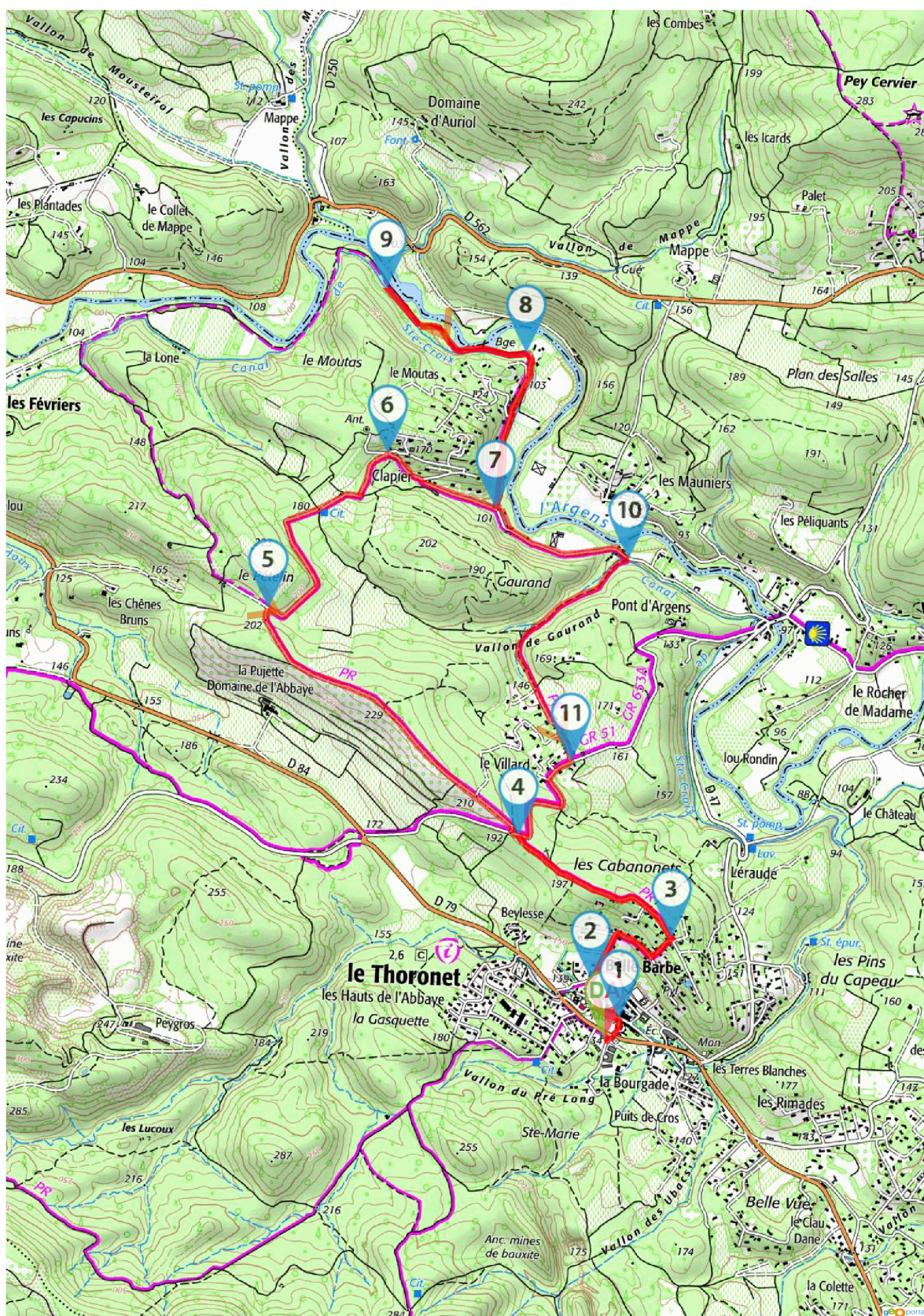
[Abbaye cistercienne du Thoronet](#)

Monastère de Bethléem.

Cave coopérative La guilde des Vignerons.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-les-manjas-de-perus/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



# LA CHARTE

du *visorandonneur*

## Préparation de sa randonnée



### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

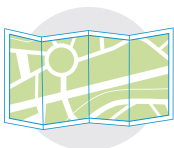
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



### PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

## Comportement pendant la randonnée



### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

**Qu'il soit privé ou public**, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

**Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.**